

**Secteur :** Services professionnels

**Sous-secteur:** Services juridiques

**Classification de l'industrie :** CPC 861 Services juridiques

**Palier de gouvernement :**

**Mesures :** *Código Orgánico de Tribunales*

**Description :** Le nombre de notaires (*notarios públicos*), d'archivistes (*archiveros*), de procureurs auprès d'une cour supérieure, d'huissiers et de juges suppléants (*procuradores del número, receptores judiciales y abogados integrantes*) autorisés à exercer, ainsi que le nombre des préposés aux registres des biens immobiliers (*conservadores de bienes raíces*), du commerce (*registros de comercio*), des droits miniers (*registros de minas*), des actionnaires de sociétés minières (*registros de accionistas de sociedades propiamente mineras*), des eaux (*registros de aguas*), des associations de riverains de canaux d'irrigation (*registros de asociaciones de canalistas*), des hypothèques sur le bétail et les machines agricoles (*registros de prenda agraria*), des hypothèques mobilières industrielles (*registros de prenda industrial*) et des hypothèques spéciales sur biens meubles (*registros especiales de prenda*) sont déterminés par voie législative ou par le Président de la République, en application de la loi.